

CGT Impôts et Trésor, Union SNUI SUD Trésor, FO DGFIP Sections des Bouches du Rhône

Lettre - pétition à l'attention de monsieur Parini,

Les agents de Salon ne doivent pas être traités en agents de second ordre !

Dans une note du 27 juillet, vous avez écrit que « *les aménagements prévus pour l'installation du SIP sont présentés aux CTP locaux et au CHSDI* ». Cela suppose évidemment que les travaux ne soient pas engagés au moment de leur présentation pour que puissent être prises en compte d'éventuelles propositions de rectifications. Cela n'a pas été le cas concernant le SIP de Salon.

C'est pourquoi, le 04 mai 2009, le CHS DI des Bouches du Rhône a adopté le vœu suivant : « *Informé que les travaux de mise en place du SIP de Salon ont débuté sans qu'il ait été consulté en amont comme le prescrivent les obligations réglementaires, le CHS-DI des Bouches du Rhône demande l'arrêt immédiat des travaux de mise en place du SIP. Il demande que préalablement à la reprise des travaux soit réalisée une étude ergonomique sur la mise en place du SIP. Il demande que pour la conduite de cette étude les deux directions concernées communiquent préalablement toutes les données utiles, notamment chiffrées permettant de mesurer les flux d'accueil physique et téléphonique* ».

Le vote de ce vœu n'a pas empêché que les travaux soient poursuivis, notamment l'aménagement de l'accueil alors que cette phase de travaux n'avait pas été engagée jusqu'alors. Une « étude ergonomique » a bien été présentée aux représentants du personnel, mais après que les travaux furent terminés ! Ce rapport propose des rectifications, notamment une augmentation des possibilités d'accueil dans le hall ; or elles n'ont pas été prises en compte dans les travaux réalisés.

Toutefois, à défaut de porter sur la totalité des services de l'immeuble, de prendre en compte les données concrètes qui sont à la base d'une véritable étude ergonomique - flux d'accueil, charges de travail, organisation du travail, en particulier la façon dont les collègues de la trésorerie doivent être intégrés dans le SIP ainsi que les effectifs prévus pour l'accueil - les observations formulées dans ce rapport ne portent que sur la marge.

Le 26 septembre 2008, les directeurs avaient proclamé devant les représentants du personnel qu'ils feraient tout ce qui était en leur pouvoir pour livrer le SIP en 2009 alors que la DGFIP envisageait l'installation du SIP plutôt en 2010 vue l'ampleur du chantier.

Ils l'ont presque fait ! Tout étant soumis à leur objectif de livraison du SIP en 2009, ils n'ont pas pris le temps d'une étude ergonomique préalable portant sur la totalité de l'immeuble. Or cela s'impose au cas particulier en raison de l'importance de ce SIP couvrant une population de 164 000 habitants, du fait que le problème de l'accueil qui constitue un point névralgique des SIP s'y présente de manière particulièrement sensible : hall d'accueil d'une superficie très réduite, effectif de l'accueil généraliste déjà très insuffisant (1 agent de catégorie C en tout et pour tout), existence d'un pôle enregistrement couvrant une population de près de 400.000 habitants, existence d'un SIE au rez-de-chaussée d'une importance certaine (plus de 40 agents).

A l'évidence, il fallait une étude d'ensemble concernant tous les services de l'immeuble. Cette étude devait avoir pour point de départ la mesure la plus précise possible des flux d'accueil.

Ce n'est pas le choix qui a été fait par les directions qui, aveuglées par les délais qu'elles s'étaient elle-même fixées, sont allées au plus facile en travaillant à partir et dans le cadre du positionnement actuel des services. Elles sont d'ailleurs toujours dans l'incapacité de fournir des statistiques complètes concernant les flux d'accueil puisqu'elles n'ont mesuré que l'accueil « assis » à l'HDI.

